

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

65

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 octobre 2023

Convocation du : 19 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Modification de la délibération 01-2023-06 du 26 janvier 2023, portant sur l'approbation de la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

Absents :

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Valérie Berger

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 01-2023-06 du 26 janvier 2023, portant sur l'approbation de la grille tarifaire applicable à la bibliothèque de Beynost, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la CCMP,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 02-2023-12 du 23 février 2023, portant sur l'approbation de la convention de partenariat entre la commune et la Direction de la Lecture Publique de l'Ain pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique,

La présente délibération vient modifier le tableau inclus dans la délibération N° 01-2023-06 visée ci-dessus.

En effet, une information apparaissait dans ce tableau, concernant le tarif gratuit pour les étudiants « de moins de 26 ans », grille approuvée par la CCMP dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de l'intercommunalité. Or, cette information contredit les prérequis au conventionnement de la commune avec la Direction de la Lecture Publique de l'Ain.

Il convient donc aujourd'hui d'apporter la modification qui consiste à mentionner que le tarif est gratuit pour les étudiants « sans limite d'âge ».

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau comme suit :

Type d'abonnement	Tarif annuel
Carte individuelle	15 €/an
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants sans limite d'âge	Gratuit
Personnes en recherche d'emploi	Gratuit
Personnes bénéficiaires des minima sociaux* (RSA, AAH, ASS, APA, ADA et ASPA)	Gratuit
Bibliothécaires du réseau	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants dans le cadre d'une intervention pédagogique auprès de leurs élèves et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit
Carte perdue, volée ou détériorée	2€
Dédommagement en cas de perte ou détérioration d'un document	Valeur du remplacement à l'identique ou équivalent ; forfait de 50€ par DVD

*Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Allocation pour Demandeur d'Asile, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20231026-AG2023_65-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE les conditions tarifaires applicables à la bibliothèque de Beynost, telles que présentées ci-dessus,

DIT que la nouvelle grille tarifaire est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Maire,

Caroline TERRIER

